



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1368

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de la SCOP SARL Les Trois-Huit

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1368 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A
TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA SCOP SARL LES
TROIS-HUIT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^{ème}, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08029, et de section cadastrale BH 47, au sein duquel figure une salle de théâtre qui a été rénovée en 2002 et baptisée Nouveau théâtre du huitième.

Cette rénovation et la décision d'y installer en 2003 une compagnie théâtrale à titre d'occupant prioritaire répondait au souhait de la Ville de promouvoir et de développer des activités culturelles dans le huitième arrondissement et de revaloriser ce quartier en y installant un lieu de fabrication et de pratique artistique et un lieu de médiation culturelle. L'objet de l'association, Les Trois- Huit - Compagnie de Théâtre, répondait à cette attente.

Cette structure a été autorisée à occuper les lieux à titre d'occupant prioritaire, pour cinq périodes successives de trois ans (2003-2006, 2007-2009, 2010-2012, 2013-2016, 2017-2020). Par ailleurs, des conventions d'objectifs de même durée réunissant Les Trois- Huit - Compagnie de Théâtre, l'Etat, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont défini les objectifs artistiques de l'occupant.

En 2020, dans le contexte particulier de crise sanitaire, les partenaires publics ont approuvé la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2017-2020. La Ville a également consenti à la prolongation de la mise à disposition des locaux désignés ci-dessus pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

En octobre 2021, la Ville, en accord avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), a lancé un appel à projets pour l'actuel NTH8, à l'échéance de la convention qui la lie avec la compagnie Les Trois-Huit, occupante du lieu.

Les équipes intéressées ont jusqu'au 12 décembre pour envoyer leurs projets qui seront analysés et auditionnés entre décembre et février pour une mise en œuvre en septembre 2022.

Dans ce contexte, il est proposé de proroger la convention de mise à disposition des locaux du Nouveau théâtre du huitième, pour une durée de 8 mois.

L'avenant prendra effet le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 août 2022.

En conséquence, l'occupant est autorisé, en tant que résident prioritaire, à utiliser les lieux dans les conditions définies par les clauses de la présente convention.

Pour mémoire, la Ville de Lyon a attribué à la SCOP SARL Les Trois-Huit - Compagnie de Théâtre une subvention de fonctionnement d'un montant de 195 000 € sur l'exercice 2021.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant de prolongation pour une durée de huit mois de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, relative à la mise à disposition de locaux, situés 22 rue du Commandant Pégout à Lyon 8^{ème}, établie entre la SCOP-SARL Les Trois-Huit Compagnie de Théâtre et la Ville de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET